



Valoriser votre parking grâce à l'énergie solaire



GIRASOLE
energies



SOMMAIRE

1. INTRODUCTION

- 1.1 Pourquoi s'intéresser à votre parking ?
- 1.2 Des milliers d'hectares disponibles... et inutilisés
- 1.3 Une obligation légale imminente
- 1.4 Un levier RSE fort, immédiatement visible

2. LES BÉNÉFICES D'UNE OMBRIÈRE SOLAIRE

- 2.1 - Pourquoi les ombrières solaire sont un atout pour votre site
- 2.2 - Une source d'économies
- 2.3 - Une réponse anticipée à la Loi Climat
- 2.4 - Une valorisation immobilière de votre actif
- 2.5 - Une infrastructure évolutive vers la mobilité électrique
- 2.6 - Un outil puissant de communication RSE

3. CE QUE DIT LA LOI – ET POURQUOI VOUS POUVEZ NE RIEN FINANCER

- 3.1 - Un cadre réglementaire qui s'impose à vous
- 3.2 - Des cas d'exonération prévus
- 3.3 - Anticiper, c'est agir librement (et intelligemment)
- 3.4 - Vous n'avez rien à déboursier : Girasole finance tout
- 3.5 - Que deviennent les aides et subventions dans ce modèle ?
- 3.6 - En résumé

4. COMMENT NOUS TRAVAILLONS – LA MÉTHODE GIRASOLE

- 4.1 - Un modèle 100 % financé par Girasole Energies
- 4.2 - Une approche clé-en-main, en 6 étapes
- 4.3 - Souplesse et transparence

5. ET MAINTENANT ?



1. INTRODUCTION



1.1 Pourquoi s'intéresser à votre parking ?

D'ici à **2050**, la France vise la neutralité carbone.



2050

Neutralité carbone

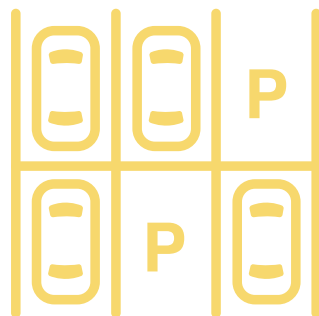
Pour atteindre cet objectif, elle s'appuie sur une transformation profonde de ses modes de production et de consommation d'énergie. Parmi les leviers identifiés : le développement massif de l'électricité renouvelable, et notamment du photovoltaïque.

C'est dans cette optique que la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) fixe des objectifs ambitieux, avec un doublement de la puissance installée d'ici 2028.

2028

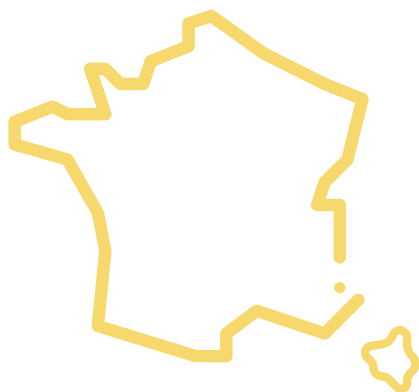
**Puissance installée x2
d'ici 2028 (PPE)**

Dans ce contexte, **les parkings** représentent une opportunité foncière stratégique, encore largement sous-exploitée.



1.2 Des milliers d'hectares disponibles... et inutilisés

Des zones commerciales, des gares, des zones d'activités, des hôpitaux, des équipements sportifs... Tous disposent d'importants espaces de stationnement, qui pourraient accueillir des ombrières solaires sans artificialiser davantage les sols.



**En 2023, la France
comptait près de
900 millions
de m² de parkings**

Dont une très faible part est équipée. Ces surfaces sont pourtant parfaitement compatibles avec la production d'énergie photovoltaïque, et peuvent devenir des centres de production d'électricité décarbonée, directement raccordée au réseau ou consommée sur site en autoconsommation individuelle ou collective.



1.3 Une obligation légale imminente

Loi Climat et Résilience

La Loi Climat et Résilience, adoptée en 2021



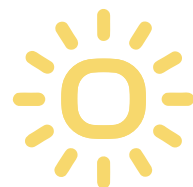
+1500 m²

= Ombrières photovoltaïque
ou végétalisées

La Loi Climat et Résilience, adoptée en 2021, a introduit une obligation forte : dès 2028, tous les parkings extérieurs de plus de 1500 m² devront être équipés d'ombrières photovoltaïques ou végétalisées.

Ce cadre réglementaire vient encourager l'accélération des projets solaires sur parking, tout en laissant la possibilité d'anticiper dès maintenant.

Les entreprises, collectivités ou exploitants qui lancent leurs projets aujourd'hui bénéficient d'un calendrier plus confortable, de conditions financières avantageuses, et d'une valorisation accrue de leur engagement environnemental.



1.4 Un levier RSE fort, immédiatement visible



Au-delà des aspects réglementaires ou économiques, équiper un parking de panneaux solaires est un signal fort en matière de responsabilité sociale.

L'installation devient un totem visuel de l'engagement environnemental, auprès des usagers, des collaborateurs et des citoyens. Ombrières solaires, bornes de recharge électrique, mobilier urbain connecté : le parking entre dans l'ère de la transition écologique, sans perdre sa fonction première.

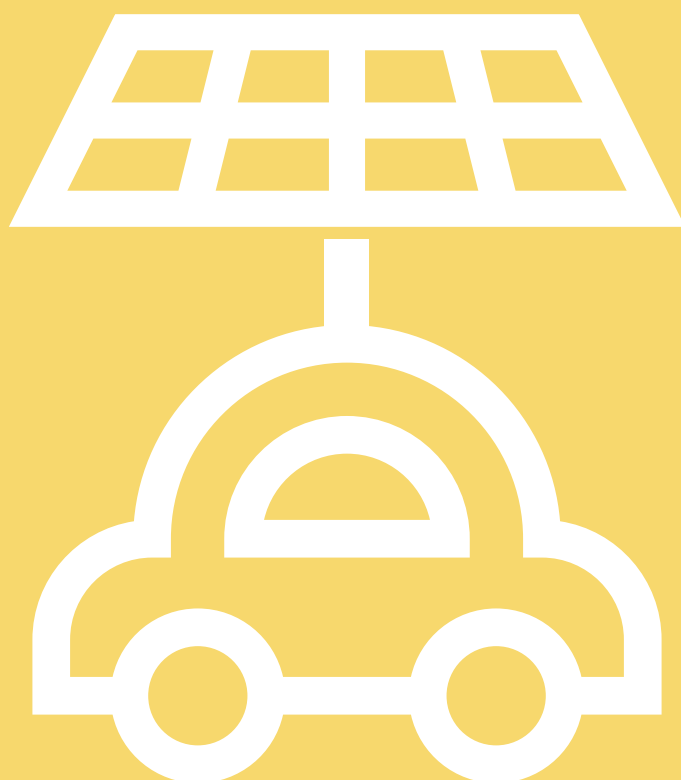
- ✓ **Vous avez du foncier.**
- ✓ **Vous pouvez produire de l'énergie,**
- ✓ **réduire vos charges, valoriser vos actifs.**

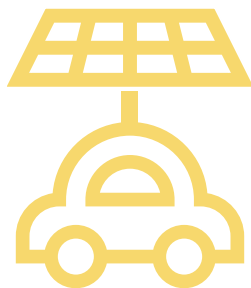


C'est maintenant

2.

LES BÉNÉFICES D'UNE OMBRIÈRE SOLAIRE





2.1 Pourquoi les ombrières solaires sont un atout pour votre site

Les ombrières photovoltaïques ne sont pas seulement une solution pour répondre à une obligation légale : elles représentent une opportunité concrète de transformation pour les entreprises, les collectivités et les promoteurs immobiliers.



RENTABLES

VISIBLES

UTILES ET DURABLES

Elles créent de la valeur sur tous les plans.

2.2 Une source d'économies

L'électricité produite par une ombrière peut être :



Revendue sur le réseau, via un contrat de type CRE (appel d'offres), bail foncier ou PPA (Power Purchase Agreement) selon le modèle retenu.



Consommée sur site, ce qu'on appelle l'autoconsommation. Elle peut prendre plusieurs formes :



Autoconsommation individuelle, pour alimenter directement les bâtiments du site (commerce, usine, collectivité...)



Ou en autoconsommation collective, permettant à plusieurs consommateurs situés à proximité de partager l'énergie produite.



Chaque solution fait l'objet d'une analyse technique et économique personnalisée. **Chez Girasole**, nous dimensionnons le projet sur mesure, en fonction de vos objectifs, de votre profil énergétique et de la configuration du site.

2.3 Une réponse anticipée à la Loi Climat



L'article 40 de la Loi Climat et Résilience

La Loi Climat et Résilience impose, à partir de 2028, l'équipement de tous les parkings de plus de 1500 m². En lançant votre projet aujourd'hui, vous :

Anticipez les contraintes réglementaires

et évitez les sanctions à venir

Maîtrisez le calendrier

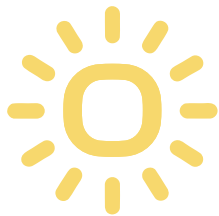
(études, dépôt de permis, travaux, raccordement)

Bénéficiez des dispositifs d'aide
actuellement en vigueur.



2.4 Une valorisation immobilière de votre actif

Une ombrière apporte immédiatement :

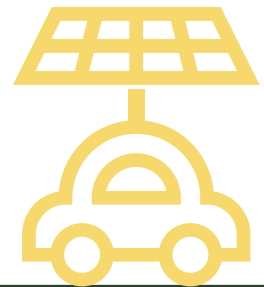


Un confort d'usage pour les visiteurs :

ils sont protégés du soleil en été, des intempéries en hiver

- ✓ **Une infrastructure durable** et fonctionnelle sur le foncier existant
- ✓ **Une plus-value immobilière** pour tout actif destiné à être exploité, valorisé, ou cédé

Elle améliore aussi l'image du site pour les clients, usagers, collaborateurs ou partenaires.





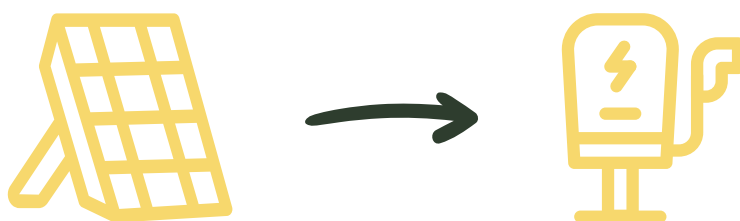
2.5 Une infrastructure évolutive vers la mobilité électrique


**BORNE
DE RECHARGE**



Les ombrières photovoltaïques peuvent accueillir dès leur construction des bornes de recharge pour véhicules électriques (IRVE)

ou être pré-équipées pour en permettre l'installation ultérieure.



Mieux encore : l'électricité produite par l'ombrière peut directement alimenter ces bornes, réduisant la dépendance au réseau et renforçant votre autonomie énergétique. Cela permet de proposer un service de recharge décarboné, local et visible, très apprécié par les usagers.

Les ombrières deviennent ainsi un support stratégique de la mobilité bas carbone, qu'il s'agisse :

- ✓ Des salariés de votre site
- ✓ Des visiteurs d'un commerce ou d'un service public
- ✓ Ou de flottes captives (livraison, logistique, etc.)

Une ombrière solaire peut accueillir entre **2 et 10** points de charge sur un parking standard, selon la configuration et les besoins.

2.6 Un outil puissant de communication RSE



Contrairement à d'autres solutions énergétiques discrètes, une ombrière est visible, identifiable, tangible. Elle permet de :

- **Raconter une histoire concrète d'engagement écologique**
- **Valoriser vos objectifs ESG ou votre Plan Climat**
- **Créer un contenu fort pour votre communication interne et externe**

“

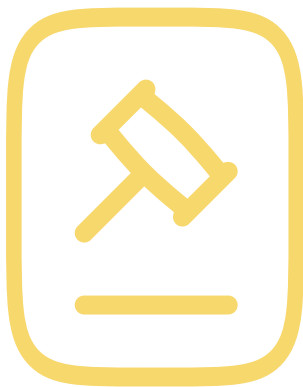
**“Votre engagement
environnemental est visible
dès l'entrée.”**

3.

CE QUE DIT LA LOI ET POURQUOI VOUS POUVEZ NE RIEN FINANCER



3.1 Un cadre réglementaire qui s'impose à vous



La Loi Climat et Résilience du 22 août 2021, complétée par la Loi APER du 10 mars 2023, impose que, dès le 1er juillet 2028, tous les parkings extérieurs de plus de 1 500 m² soient couverts à au moins 50 % de leur surface par :

- des ombrières photovoltaïques
- ou un dispositif de végétalisation

Cette obligation concerne :



Les parkings existants publics ou privés



Les nouvelles constructions ou rénovations



Et toutes les activités : commerces, sites logistiques, administrations, etc

Ne pas anticiper cette obligation pourrait entraîner, à terme, des complications réglementaires et opérationnelles, notamment en fonction de la superficie du parking concerné et des délais à respecter.

Pour consulter le texte officiel :

Article L.171-4 du Code de la construction et de l'habitation



Le compte à rebours est lancé. En anticipant, vous évitez la précipitation réglementaire et optimisez votre valorisation.



3.2 Des cas d'exonération prévus

Des exemptions à cette obligation sont prévues dans les cas suivants :

- Présence d'un dispositif de production d'énergie renouvelable équivalent sur le site
- Contraintes techniques, de sécurité, architecturales, patrimoniales ou environnementales empêchant l'installation
- Conditions économiques inacceptables, rendant le projet non viable
- Présence d'arbres ombrageant au moins 50 % de la surface du parking
- Projet de suppression ou de transformation totale ou partielle du parking dans le cadre d'une opération d'aménagement autorisée avant la date butoir



Pour plus de détails, consultez le guide du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires :

**Guide pour la solarisation
des parcs de stationnement**





3.3 Anticiper, c'est agir librement (et intelligemment)





Le développement d'un projet photovoltaïque sur parking demande du temps :

- 🕒 Études techniques et environnementales
- 🕒 Obtention des autorisations (urbanisme, raccordement)
- 🕒 Construction et mise en service

12 à 24 MOIS

Il faut 12 à 24 mois pour concrétiser un projet dans de bonnes conditions.

Attendre 2027, c'est courir le risque de :

- Saturation des guichets de raccordement
- Hausse des coûts de construction
- Tensions réglementaires et délais non maîtrisés



TIC,TAC,TIC,TAC...



3.4 Vous n'avez rien à déboursier : Girasole finance **tout**

Contrairement à la plupart des solutions énergétiques, **Girasole Energies prend en charge 100 % du projet**, de l'étude initiale à l'exploitation :

 Ce que vous payez	 Ce que Girasole prend en charge
 Études techniques	 Audit complet & faisabilité
 Permis de construire	 Démarches administratives
 Travaux & matériel	 Investissement intégral (panneaux, structure, IRVE)
 Maintenance	 Entretien & supervision à long terme

Vous mettez votre parking à disposition, nous valorisons le foncier pour vous.

Résultat : zéro investissement, zéro gestion, mais des bénéfices immédiats.



3.5 Que deviennent les aides et subventions dans ce modèle ?

Les aides publiques (CRE, primes, subventions régionales, avantages fiscaux) ne sont pas perdues : elles sont mobilisées par Girasole Energies pour renforcer la viabilité du projet.

Cela permet :



De vous proposer une redevance foncière ou un contrat avantageux



De garantir une rentabilité à long terme pour chaque projet



Et de vous libérer de toute démarche administrative liée à ces dispositifs



3.6 En résumé



- La loi vous impose d'agir.
- Les aides existent, mais les délais sont longs.
- Girasole **s'en occupe** pour vous – sans coût, sans risque, sans paperasse.

Vous avez un parking ?

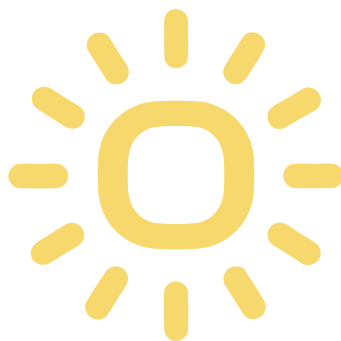
On en fait ensemble un outil de production énergétique rentable, visible et durable.



4.

COMMENT NOUS TRAVAILLONS LA MÉTHODE GIRASOLE





Chez Girasole Energies,

nous développons, finançons, installons et exploitons des ombrières photovoltaïques sur parkings sans que vous ayez à investir.



**Un partenariat
GAGNANT-GAGNANT**

Notre modèle repose sur un partenariat gagnant-gagnant : nous valorisons votre foncier, vous en tirez des bénéfices sans charge ni complexité.



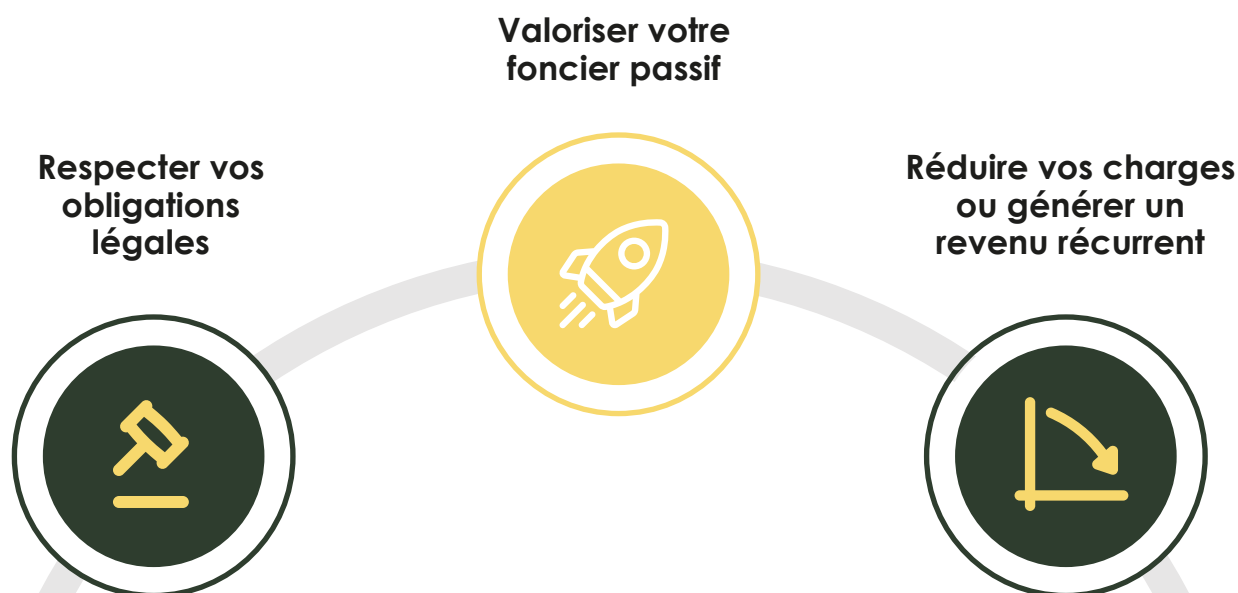
4.1 Un modèle 100 % financé par Girasole Energies

Vous mettez à disposition votre parking, nous finançons et opérons la centrale solaire.

Concrètement :

- ✓ **Aucun investissement à prévoir pour le propriétaire du site**
- ✓ **Bail foncier, en accord avec les exigences techniques du site**
- ✓ **Partage des bénéfices ou loyers garantis, selon le modèle contractuel choisi**
- ✓ **Rémunération annuelle indexée, stable et prévisible**

Ce modèle vous permet de :



4.2 Une approche clé-en-main, en 6 étapes

1.

Pré-audit gratuit

Visite du site, étude de faisabilité technique et administrative,
Analyse de raccordement et simulation énergétique.

2.

Proposition contractuelle

Présentation des conditions financières et juridiques,
Négociation transparente avec notre équipe projet.
Signature du bail emphytéotique

3.

Gestion des autorisations

Dépôt du permis de construire,
Études environnementales (bruit, ombrage, intégration paysagère),
Concertation avec les services d'urbanisme et gestion des démarches Enedis.

4.

Construction des ombrières

Mobilisation de notre réseau d'entreprises partenaires,
Respect du calendrier et des normes de sécurité,
Chantier non-intrusif : votre parking reste partiellement opérationnel.

5.

Mise en service & raccordement

Contrôle de conformité,
Raccordement au réseau ou activation de l'autoconsommation,
Mise en place éventuelle de bornes IRVE.

6.

Exploitation & suivi

Maintenance assurée par nos soins,
Télégestion de la centrale,
Bilan annuel envoyé automatiquement.

“

**"Notre équipe vous accompagne de la première visite
à la production du premier kilowattheure – et bien au-delà."**



4.3 Souplesse et transparence

Nous nous adaptons à votre situation :



Surface partielle ou totale du parking

Intégration IRVE selon vos besoins

Options de valorisation énergétique
(autoconsommation, revente, mixte)

Respect de votre planning opérationnel ou commercial.



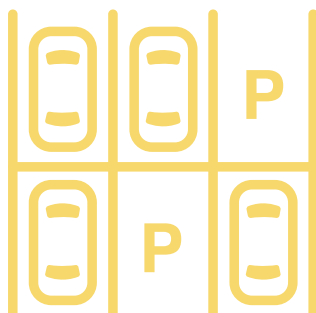
**Chaque projet fait
l'objet d'un contrat
sur mesure, clair
et équilibré.**

5.

ET MAINTENANT ?



Et si on passait à l'étape suivante ?



Vous disposez d'un parking extérieur ? Vous souhaitez le rendre plus utile, plus rentable, plus durable ?

Chez **Girasole Energies**, nous avons une conviction simple : chaque mètre carré de votre parking peut produire de l'énergie.

Ce livre blanc vous a permis de découvrir :

- Les opportunités économiques
- Le cadre réglementaire du photovoltaïque sur parking
- Le modèle Girasole : un accompagnement complet et 100 % financé

**Maintenant,
c'est à vous !**



Passez à l'action dès maintenant

**Vous avez un parking ? Nous avons la solution.
Rendez-vous sur notre site :**



www.girasole-energies.com

01 84 19 74 15



Nos équipes vous guideront pour :

- ✓ Vérifier l'éligibilité de votre site
- ✓ Répondre à toutes vos questions
- ✓ Et vous proposer une solution clé-en-main, **100 % financée**





Merci
De nous avoir lus.

GIRASOLE
energies